Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_05-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 9 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ

RAPPORT N°05-08/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_05-DE

La commune de Landéda porte un projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins croissants en offre de soins sur son territoire. Celui-ci est officiellement classé :

- En zone d'action complémentaire (ZAC) pour les *médecins généralistes*,
- Sous-doté en *sage-femmes* et *chirurgiens-dentistes*,
- En zone intermédiaire pour les *masseurs-kinésithérapeutes*, selon les zonages de l'ARS.

Ces indicateurs témoignent d'une fragilisation de l'accès aux soins pour la population et d'une attractivité limitée pour les professionnels de santé isolés.

La commune a engagé une démarche partenariale pour permettre l'implantation d'un équipement médical moderne et attractif. Le projet prévoit l'aménagement d'environ douze cabinets destinés à accueillir divers professionnels de santé :

- médecins généralistes,
- chirurgiens-dentistes,
- masseurs-kinésithérapeutes,
- infirmiers,
- ostéopathes,
- orthophonistes,
- ainsi que d'autres pratiques paramédicales complémentaires.

L'opération immobilière est portée par Office Santé, structure chargée du montage et de la gestion du projet.

Pour permettre la concrétisation de l'opération, la commune :

- acquiert un terrain pour un montant de 99 000 €,
- le revend à Office Santé pour 40 000 € afin de faciliter la viabilité économique du projet.

La commune assume donc un surcoût de 59 000 €, correspondant à l'effort financier consenti pour favoriser l'installation durable de professionnels de santé sur le territoire. Dans ce contexte, la commune de Landéda sollicite du Département une participation financière visant à compenser la différence entre le prix d'achat du terrain et son prix de revente.

Ce soutien permettrait d'assurer la faisabilité du projet et de renforcer l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire.

Plan de financement (HT) de l'opération :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%
Acquisition d'un terrain pour la construction de la Maison de santé	99 000,00 €	Revente du terrain à Office santé	40 000,00 €	40%
		Département	39 200,00 €	40%
		Autofinancement	19 800,00 €	20%
TOTAL	**99 000,00 €**	**TOTAL**	**99 000,00 €**	**100%**

Je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés selon le plan de financement ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_05-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_05-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 20
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**05-08/2025**
Réunion du 15 décembre 2025

CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47), Laurent QUEZEDE, Marine VAUTIER, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent QUEZEDE
Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER
Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47) donne procuration à Catherine COUSTANCE
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR, Clément FORICHER

Madame Céline SIMIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

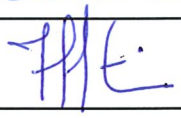
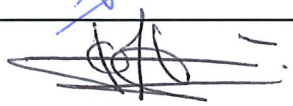
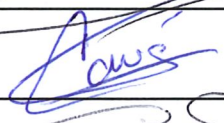
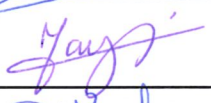
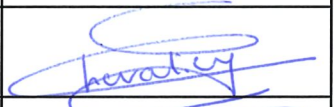
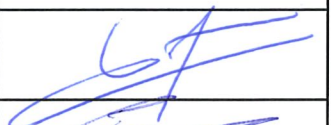
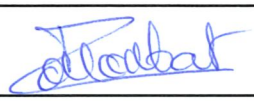
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_05-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_05-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Procuration à Laurent QUEZEDE
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	Procuration à Marine VAUTIER
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	Absent
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	